

A group of people, including men and women, are working in a field of green plants. They are kneeling or sitting on the ground, focused on their tasks. The field is lush and green, with some taller plants on the left side. The background is a dense line of trees under a bright sky.

FONDATION
VINCI
POUR LA CITÉ

Mode d'emploi

Sommaire

- 3** Édito
- 4** La Fondation VINCI en quelques mots
- 8** Devenir parrain avec la Fondation VINCI
- 12** Être parrain, ça veut dire quoi ?
- 16** Accompagner un projet



“ Trait d’union entre les collaborateurs VINCI désireux de s’impliquer et le secteur associatif, la Fondation VINCI a pour but d’agir contre toutes formes d’exclusion. Chaque année, elle met en relation entre 150 et 200 salariés VINCI avec des associations, des entreprises d’insertion ou des structures solidaires. Ces parrains aident ainsi les acteurs à vocation sociale à se développer

et se professionnaliser, au plus grand bénéfice des personnes en difficulté.

La Fondation est là pour vous accompagner dans cette démarche : ce guide a ainsi pour objectif de délivrer quelques conseils et enseignements tirés de sept années d’expérience. Il ne saurait bien sûr être exhaustif et répondre à toutes les questions, **c’est pourquoi nous restons à votre écoute tout au long de votre parrainage.** N’hésitez donc pas à nous contacter. ”

La Fondation,

un cadre pour l'engagement citoyen
des collaborateurs du Groupe

Depuis 2002, la Fondation VINCI est un cadre mis à la disposition des collaborateurs du Groupe pour favoriser l'engagement citoyen de chacun.

Un soutien humain et financier

La Fondation VINCI joue le rôle de trait d'union entre les compétences des collaborateurs VINCI et les besoins des associations ou entreprises à vocation sociale. En complément, elle apporte un soutien financier aux projets, réservé à l'investissement.



Deux domaines d'intervention

Favoriser l'accès à l'emploi

Trouver sa place dans la société, c'est notamment avoir un emploi. C'est pourquoi la Fondation soutient des initiatives favorisant l'**insertion**



professionnelle des personnes en situation d'exclusion, celles leur apportant **formation et qualification** ou leur donnant les moyens d'**être mobiles**, conditions indispensables pour trouver et conserver un emploi.

Améliorer le "vivre ensemble"

De nombreuses associations se mobilisent depuis des années pour faire de la cohésion sociale une réalité. La Fondation VINCI soutient

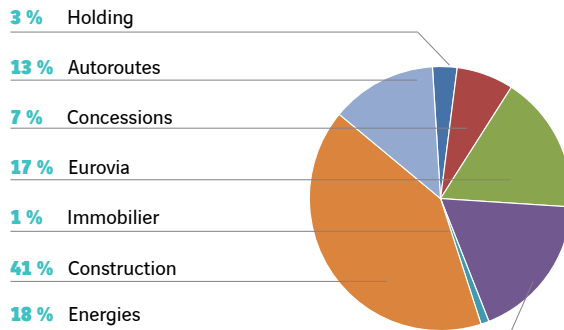


particulièrement celles dont la finalité est de **sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, de réinsérer socialement** les personnes les plus isolées et de permettre aux plus démunis l'**accès au logement**.

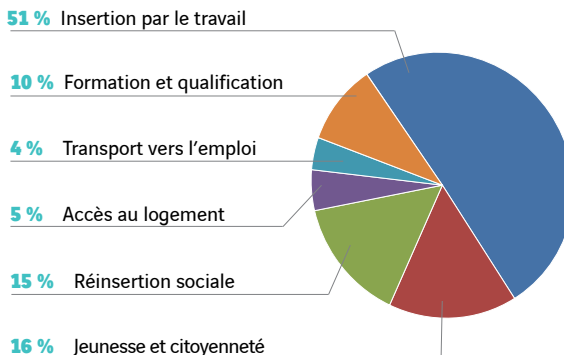
Quelques chiffres

- **120 à 150** projets soutenus chaque année
- Entre **10 000** et **25 000** euros de subventions par projet
- Un budget annuel de **2,5 millions** d'euros
- **1 à 4** collaborateurs VINCI impliqués sur chaque projet soutenu
- **5 comités** de sélection par an

Répartition des parrains par pôles depuis 2002



Domaines d'intervention



Retrouvez tous les projets aidés sur www.fondation-vinci.com

ZOOM SUR L'ASSOCIATION *PLANÈTE SÉSAME 92*

Allier insertion professionnelle de personnes en difficulté, agriculture biologique et commerce équitable : c'est le pari de *Planète Sésame 92*. Installée dans une zone d'activités de la banlieue parisienne, cette entreprise d'insertion spécialisée dans la restauration "cuisines du monde" propose vente à emporter et prestations de traiteur événementiel. Ses quatre salariés, issus des quartiers sensibles environnants, acquièrent ainsi un savoir-faire et sont accompagnés dans la construction de leur projet professionnel, en vue d'un emploi qualifié et durable.

Thibaud Giraud, directeur d'Opteor Immospace (VINCI Energies) à Nanterre, et **Monique Doudard**, responsable administratif et comptable chez Lefort-Francheteau (VINCI Energies) à Rueil, parrainent la structure. *Planète Sésame 92* a reçu une aide de 20 000 euros de la Fondation VINCI fin 2008 pour l'achat du camion réfrigéré de vente à emporter. Tout en **accompagnant le démarrage de l'activité** (conseils dans le suivi de tableaux de bord de gestion, organisation administrative, etc.), les deux parrains **aident également la petite entreprise à développer sa clientèle** auprès des filiales du Groupe. Elles étaient déjà cinq clientes régulières du traiteur quelques semaines après l'ouverture... et la file d'attente devant le camion à l'heure du déjeuner s'allonge chaque jour !



Devenir parrain avec la Fondation VINCI

Vous avez envie de soutenir une association ou vous êtes nouvellement parrain de la Fondation VINCI ? Voici les étapes de mise en place d'un parrainage, depuis la réception de la demande de soutien à la Fondation jusqu'au début du partenariat concret sur le terrain. Un membre de l'équipe de la Fondation est bien sûr présent à vos côtés tout au long de votre démarche.

**Un espace intranet dédié : www.fondation-vinci.com,
rubrique "Intranet"**

N'oubliez pas de venir le consulter régulièrement !



1 Enregistrement sur la base de la Fondation

Entrez vos coordonnées et les compétences que vous souhaitez partager dans la base de la Fondation (www.fondation-vinci.com, rubrique "Intranet" > "Devenir parrain").

Cette base nous permet de comprendre les projets susceptibles de vous intéresser, et de vous mettre en lien avec eux.

2 Sélection du projet

Tout au long de l'année, nous étudions les dossiers transmis par les collaborateurs du Groupe. Nous réalisons un premier tri en fonction de nos critères de sélection. En fonction des besoins du projet, nous pouvons proposer la mise en place d'un co-parrainage en associant un salarié inscrit sur la base de compétences de la Fondation.

Tout salarié peut nous faire parvenir une demande de soutien pour une association qu'il connaît.

3 Rencontre du porteur de projet

Accompagné d'un membre de l'équipe de la Fondation en charge du dossier, vous rencontrez le porteur de projet sur son lieu d'activité. Ce premier rendez-vous permet d'évaluer la viabilité du projet et de confirmer la teneur du partenariat.



4 Passage du projet en Comité de sélection

Les membres du Comité de sélection valident ou non le soutien au projet. (5 réunions par an)



5 Début du partenariat

Si le projet est retenu, une convention est signée entre la Fondation, le porteur de projet et le/les parrain(s). Cette convention est envoyée à la Fondation, qui se charge du virement de la subvention accordée, généralement sous quinze jours.

Une cérémonie peut être organisée afin de remettre un chèque fac-similé à l'association. Le parrainage peut alors commencer.



LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Mobilisation des collaborateurs VINCI

L'implication citoyenne des collaborateurs (parrainage) constitue le principe de base de la Fondation : seuls les projets permettant la mobilisation de salariés VINCI peuvent être sélectionnés. La proximité géographique entre porteur de projet et parrain est donc indispensable.

Tout projet doit être transmis à la Fondation par un collaborateur VINCI (téléchargement du dossier sur l'intranet de la Fondation).



Localisation

La Fondation soutient des projets en France et dans les pays où le groupe VINCI est implanté. Pour certains d'entre eux, une fondation VINCI locale existe et se charge de l'instruction des demandes (cf. Rubrique «Nos actions» > «Dans les territoires» du site de la Fondation). Pour les projets menés en Afrique, un programme spécifique existe (le fonds «Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique»).

Soutien financier

Il est réservé à des dépenses d'investissement matériel (outillage, véhicules, matériel informatique, mobilier, etc.) ou immatériel (site internet, formations directement liées au projet, etc.).

Types de structures éligibles

Toute structure à vocation sociale et solidaire ayant le statut d'association Loi 1901 (exception pour les structures d'insertion par l'activité économique : le statut peut également être marchand). La Fondation soutient des structures de taille réduite, sans caractère politique ou confessionnel. La Fondation ne finance ni têtes de réseau, ni collectivités locales, ni établissements publics, ni projets individuels.

Pérennité et innovation des projets

La Fondation soutient des initiatives s'inscrivant dans la durée et pérennisant des emplois ou une activité. Elle ne finance pas de projets ponctuels (expositions, manifestations), même s'ils sont orientés vers la solidarité ou l'insertion professionnelle. Elle privilégie le caractère innovant des mécanismes mis en place.



Exemples de structures soutenues :

- Association de quartier
- Entreprise d'insertion
- Chantier d'insertion
- GEIQ
- Régie de quartier
- Entreprise adaptée, etc.

Être parrain, ça veut dire quoi ?

Les marraines et parrains sont les acteurs essentiels du mécénat opérationnel développé par la Fondation VINCI. En apportant concrètement vos compétences aux projets soutenus, vous contribuez à mettre en place une stratégie pérenne et efficace, au-delà de l'appui financier de la Fondation.





> **Conseiller** l'association dans sa gestion (comptabilité, démarche commerciale, communication) ou sur des aspects techniques (travaux, sécurité, droit, etc.)

> **Apporter** aux personnes en difficulté des conseils d'orientation professionnelle et faire découvrir nos métiers (animation d'atelier CV, simulation d'entretien, visite de chantier, etc.)

> **Confier** des travaux en sous-traitance à l'entreprise d'insertion parrainée ou la faire connaître auprès de ses clients et fournisseurs.

> **Participer** à la vie de l'association : soutien scolaire, bénévolat, aide aux personnes en difficulté, etc.

Un rôle aux multiples facettes



« Faut-il bien connaître le domaine d'intervention du projet pour pouvoir être son parrain ? »

Pas nécessairement, mais pour bien comprendre les enjeux d'un projet, une certaine proximité géographique est nécessaire. C'est cette proximité qui permettra au partenariat de se développer au mieux.

« Parrainer un projet prend-t-il du temps ? »

Tout dépend de votre disponibilité et de votre capacité d'engagement. À vous de décider le temps que vous pourrez y consacrer, au vu des besoins du projet et de vos possibilités.

« Chacun peut-il devenir parrain ? »

Oui, dès l'instant où il accepte de donner un peu de son temps pour s'engager dans ce type de démarche. Toute aide est précieuse et bienvenue.



« À quel moment dois-je prévenir ma hiérarchie ? »

Dès votre décision de devenir parrain. Prévenu dès le début de votre engagement, votre supérieur hiérarchique peut vous aider à vous organiser, dans le respect de votre charge de travail.

« Combien de temps dure mon parrainage ? »

La durée varie en fonction de la taille des initiatives entreprises, mais également de votre disponibilité et des demandes que peuvent vous faire les porteurs de projets. Une seule certitude : si vous vous trouvez dans l'impossibilité de poursuivre le parrainage, prévenez la Fondation, afin qu'un autre collaborateur VINCI puisse prendre le relais.



Mohamed Zaouech,

aujourd'hui directeur régional Languedoc-Roussillon chez **ASF (VINCI Autoroutes)**, parraine depuis 2010 la Plateforme d'insertion par l'humanitaire et la coopération (PIHC) à Romans-sur-Isère.

“ Etre parrain, c'est d'abord un moyen de faire connaître l'association à l'ensemble du groupe VINCI qui a tant de ressources et de savoir-faire à partager. J'ai tout de suite été sensible à la démarche d'insertion professionnelle mise en œuvre par la PIHC. Elle anime des formations aux métiers de l'humanitaire ouvertes aux personnes en situation de précarité et des chantiers d'insertion dans le secteur des nouveaux “métiers verts”.

Nous sommes quatre parrains de la direction régionale ASF Rhône-Alpes Auvergne à accompagner l'association avec des rôles complémentaires. Nous avons très vite mis en place avec la PIHC un échange de bons procédés. Nous leur faisons bénéficier de tarifs préférentiels sur leurs achats de matériel et leur donnons notre matériel informatique en fin de vie en vue de son recyclage. En contrepartie, nous souhaitons faire appel à la PIHC pour concevoir et mettre à disposition des toilettes sèches sur nos aires d'autoroute, pour les chauffeurs de poids lourds immobilisés sur notre réseau par le trafic ou les intempéries.

Cette rencontre entre le monde de l'entreprise et celui du social est la preuve que nous avons tout à gagner à travailler ensemble. Elle me permet également à titre personnel de montrer aux jeunes en difficulté accompagnés par l'association que l'on peut rebondir même après un accident de parcours, que rien n'est fermé, tout est encore possible ! ”

Accompagner un projet

La Fondation VINCI apporte une aide financière aux projets, associée à un apport de compétences par les collaborateurs du Groupe sur le terrain. Votre rôle est donc primordial, pour le plus grand bénéfice des porteurs de projets aidés.

Voici quelques leviers essentiels qui permettent de bien définir le cadre du partenariat, de suivre régulièrement le déroulement du projet et de faire le lien avec la Fondation.

N'hésitez pas à vous rendre sur l'intranet de la Fondation pour trouver informations et outils qui vous aideront dans votre rôle.

www.fondation-vinci.com, rubrique "Intranet"





1 S'inscrire dans un objectif

Être parrain ou marraine nécessite de bien comprendre le porteur de projet pour agir efficacement et notamment, de définir en commun l'objectif général du projet.

Définir ensemble l'objectif du projet est l'occasion de s'expliquer, se comprendre et déterminer la teneur du parrainage.

2 Définir des résultats à atteindre

Sur la base de cet objectif, il est important de s'accorder entre Fondation, porteur de projet et parrain / marraine sur des résultats attendus, de façon précise et explicite : ce sont eux qui permettront de mesurer la réussite du projet.

Le résultat attendu doit être réaliste et concret.



3 S'appuyer sur des indicateurs

Les indicateurs de suivi-évaluation, outils de mesure de la bonne réalisation du projet, sont définis lors de la rencontre initiale avec le porteur de projet et la Fondation. Ils permettent d'évaluer l'impact tant financier qu'humain du parrainage. Un indicateur doit rester simple et facile à mesurer.

Relever ces indicateurs en fin de période permet de mesurer le niveau de réalisation du projet et de vérifier si les résultats attendus ont été atteints. Cette démarche permet à la Fondation d'évaluer la pertinence de son soutien au projet.



ACCOMPAGNER UN PROJET

4 Préciser en commun le rôle du parrain

Le soutien financier de la Fondation est ponctuel. Grâce à vous, qui mettez vos compétences au profit d'une association, ce soutien peut contribuer à tisser un lien durable entre l'entreprise et la Cité. C'est tout l'enjeu de l'engagement citoyen du parrain dans la durée.

Votre rôle sera précisé lors de la rencontre initiale afin de tenir compte des besoins des porteurs de projets.

Il s'agit d'identifier les premières pistes de collaboration. Le partenariat pourra ensuite s'enrichir en fonction des nouveaux besoins détectés.

L'apport de compétences peut prendre des formes variées : bénévolat, aide matérielle, commerciale, conseils en communication, ressources humaines, gestion, sous-traitance, embauches ou stages pour les personnes en insertion, etc.

5 Assurer un suivi régulier

Les indicateurs de suivi-évaluation sont des éléments de référence auxquels les partenaires pourront régulièrement faire appel, notamment pour apprécier l'état d'avancement du projet.

La référence à ces résultats attendus permet le suivi du projet par le parrain. Le choix du rythme des rencontres, adapté au projet, est laissé à l'appréciation du parrain et du porteur de projet.



6 Ponctuer par une évaluation

Mesurer l'impact du soutien que nous apportons aux structures à vocation sociale permet de tirer les enseignements de chaque expérience et de dégager les bonnes pratiques. Les côtés positifs comme les points négatifs du partenariat sont utiles.

Afin qu'il soit vraiment utile, il est conseillé de prévoir le suivi-évaluation du projet dès la construction du parrainage et de la conduire conjointement avec le porteur de projet.

Un an après la signature de la convention, le parrain et le porteur de projet se réunissent afin de mesurer les indicateurs qui ont été identifiés en commun : une occasion supplémentaire de faire le point. Un rapport d'évaluation (cadre fourni par la Fondation) permet de balayer l'ensemble du partenariat et d'en tirer les enseignements.



Exemple

Une entreprise d'insertion en entretien d'espaces verts demande une aide pour acheter du matériel plus performant.

Son objectif : accroître son volume d'activité et renforcer ses capacités de réinsertion des salariés.

Les résultats attendus : une augmentation de son chiffre d'affaires annuel de 20% et le recrutement d'une équipe supplémentaire de salariés en insertion.

Les indicateurs : chiffre d'affaires annuel et nombre de postes en insertion.

FONDATION
VINCI
POUR LA CITÉ

Fondation d'entreprise
VINCI pour la Cité
1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex
France
Tél. : +33 1 47 16 30 63
fondation@vinci.com
fondation-vinci.com

